ضابطة تصميم النمو REGLEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Z O N E S DESIGNATIONS		Largeur minimale de la façade	superficie minimale des lots	Hauteur maximale des constructions	Superficie constructible et dispositions complementaires
	Représentations graphiques				
HABITAT DENSE	не	10m	100m²	11.50m (R+2)	- Patio 12m² (4 x 3) avec vue directe minimale de 4m pour les pièces habitables; - Si les cours servent uniquement pour l'éclairage et l'aération des cuisines, leurs dimensions peuvent être ramenées à 3m +3m.
HABITAT MONOFAMILIAL	D	10m	200m²	8.5m (R+1)	Recul minimal de : * 4m par rapport aux voies * 5m par papport au fond de la parcelle
ZONE D'ACTIVITES	ZA	8m	100m²	8m (RDC+1)	le rdc doit être reservé uniquement aux activités artisanales
ZONE AGRICOLE	RA	30m	2500m²	8m (RDC+1)	Construction sur 1/10 maximum du lot Recul minimal de : * 10m par rapport aux voies * 5m par papport aux riverains.
ZONE NON AEDIFICANDI	ZNA.		NEANT		Toute construction y est interdite